

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 116

20 janvier 2011

SOMMAIRE

Aceto Luxembourg S.à r.l.	5566	mmmchocolat	5565
Adventis S.A.	5566	Olan Finance S.à r.l.	5558
Afidco S.A.	5566	Orga, Orgatext et Orgapaies S.à r.l.	5545
Am Bonneshof S.à r.l.	5522	Penning Voyages SA	5546
AMEVA International S.A.	5566	Prognos-Impuls-Activa S.à r.l.	5550
Amilaios S.A.	5560	Pro ImmoBilia s.à r.l.	5547
Anima Management Company S.A.	5533	Refina International Holding S.A.	5547
Aquaex S.A.	5543	Refina International S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	5547
Architectures Nouvelles et Cuisines	5566	Rimosa Holding S.A.	5552
Artres	5546	Rimosa S.A.	5552
ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.	5537	Romabau Constructions S.à r.l.	5551
Batiluximmo S.A.	5528	Roma-Bau S.A.	5551
Belim S.A.	5567	Rondo Holding S.A.	5564
Breger Immobilière S.C.I.	5567	Roseflore	5551
Brookfield Holding (NCC) S.à r.l.	5567	Royal-Peintures de Façades Weyrich Georg S.à r.l.	5551
Brookfield (NCC) S.à r.l.	5567	RSi Consulting S.A.	5552
Cadfury Holding S.A.	5568	Rucken-Immo S.A.	5552
Cartonnerie de Lintgen, Anciens Etablisse- ments Jean FABER	5568	SAN S.à r.l.	5557
Centower Investments S.à r.l.	5568	SHIP Luxco 3 S.à r.l.	5545
Chandler Private S.A. SPF	5567	Société d'exploitation hôtel-restaurant BRAAS s.à r.l.	5552
Chem-Dry Luxembourg S.A.	5564	Sonja Technologies S.A.	5557
Climre S.A.	5552	SUNDAL International Computing Sys- tems s.à r.l.	5557
Compagnie de Commerce et d'Industrie	5557	Technocomp S.à r.l.	5564
Credit Suisse Calmar Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	5568	Tinola Holding S.A.	5565
digital motions S.à r.l.	5565	Transport Discount Luxembourg Sàrl ...	5560
Etruria Fund Management Company S.A.	5533	Transport Discount Luxembourg Sàrl ...	5560
Fontaine Blanc Holding S.A.	5544	Transports Olivier Folie s.à r.l.	5564
Ithaque Holding S.A.	5543	VIP Home Car Wash S.à r.l.	5565
Kar-Tess Holding	5550	W2007 Parallel Lalka S.à r.l.	5546
Leventis Holding S.A.	5551	Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008	5544
MHS Holding S.A.	5557	World Bright Films WBF S.A.	5565

Am Bonneshof S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.810.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Triathlon Beteiligungen GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Dornbusch 4, D-20095 Hamburg, Germany and registered with the Handelregister at the Lower Court of Hamburg under number HR B 79773

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 11, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name “Am Bonneshof S.à.r.l.” (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Triathlon Beteiligungen GmbH, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - Patrice Renald Gallasin, jurist, born on December 9, 1970, at Villers-Semeuse (France) with professional address set at 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Triathlon Beteiligungen GmbH, une société de droit allemand ayant son siège social à Dornbusch 4, D-20095 Hamburg, Allemagne et enregistré au Registre de Commerce de Hambourg sous le numéro HR B 79773, ici représenté par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Am Bonneshof S.à.r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également

consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Triathlon Beteiligungen GmbH, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (1.300.-EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Patrice Renald Gallasin, juriste, né le 9 décembre 1970, à Villers-Semeuse (France) résidant professionnellement au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50655. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154418/359.

(100178423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Batiluximmo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 42, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.808.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

D&D Group S.A. SPF, ayant son siège social au 42, rue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous B 156.551, ici représentée par Madame Myriam Francq, expert comptable, demeurant professionnellement L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Luxembourg, le 2 novembre 2010,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La "Société" signifie: BATILUXIMMO S.A. constituée conformément aux présents Statuts.
- b) La "Loi" signifie: la loi du 10 Août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.
- c) Le "Conseil" signifie: le conseil d'administration de la Société.
- d) Le "Siège Social" signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- e) Le "Registre des Actionnaires" signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
- f) "Jour Ouvrable" signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Titre II. Généralités

Art. 1^{er} . Statut et dénomination. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de BATILUXIMMO S.A.

Art. 2. Durée.

- a) La Société est constituée pour une durée illimitée.
- b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, conformément aux dispositions de l'article 23.

Art. 3. Siège social.

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg.
- b) Le Conseil pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.
- c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet.

- a) La Société a pour objet la conception et l'exécution des travaux de construction, de rénovation, de parachèvement, de décoration et de façades, le commerce de matériaux de construction, de l'exploitation d'une agence immobilière, de gestion et de promotion, l'achat, la vente et la location de biens immobiliers.
- b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.
- c) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Titre III. Capital social

Art. 5. Capital social.

- a) Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent et dix Euros) chacune.

Art. 6. Variations du capital social. La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions.

- a) Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Toutes les actions nominatives émises par la Société seront mentionnées dans le Registre des Actionnaires, lequel sera conservé au Siège Social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social de la Société.
- b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Titre IV. Administration et surveillance

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil.

c) Le Conseil peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales.

a) L'Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

b) L'Assemblée Générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

c) Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle Assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévus par la Loi pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires.

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

c) Les Résolutions adoptées par une Assemblée Générale d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 11. Avis de convocation.

a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.

b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Art. 12. Administrateurs.

a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant le nombre des membres pourra être réduit à un en conformité avec la loi. En cas d'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur.

b) Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par résolution des actionnaires.

c) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un administrateur dont la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.

d) Tout administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou conformément aux provisions de l'Article 12.c. ci-dessus, en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas encore venu à expiration, achèvera le mandat de son prédécesseur.

e) Le Conseil peut désigner un Président parmi ses membres.

Art. 13. Pouvoirs du conseil.

a) Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.

b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil ou par un administrateur délégué à ces fins par le Conseil.

d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 16. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société

se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 14. Réunions du conseil.

a) Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au Siège Social de la Société ou en quel qu'autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.

b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.

c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

d) Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du conseil.

a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs administrateurs, étant entendu que la signature de chaque administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents.

c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la Loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Commissaires.

a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans.

b) Le Commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs.

a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Titres V. Données financières

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Situation financière.

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices.

a) L'excédant favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI. Dissolution et liquidation

Art. 23. Dissolution.

a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

a) Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2010.

b) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. D&D Group S.A., SPF,	<u>100 actions</u>
Total:	100 actions

Chaque action est libérée entièrement de sorte que la somme d'EUR 31.000.- (trente et un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Fondateurs

Le comparant pré qualifié se considère fondateur de la Société, à moins qu'une prescription spéciale des présents statuts ne désigne comme fondateur(s) de la Société un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins un tiers du capital social, auquel cas les parties comparantes seront tenues pour simples souscripteurs du capital social.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les Résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Bernard Manry, administrateur de sociétés, né le 14 mars 1952 à Le Blanc Mesnil (F), demeurant professionnellement à L-4941 Bascharage, 85, rue des Prés.

3. Est appelée à la fonction de commissaire:

- Fiduciaire Treuconsult S.A., avec siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, numéro R.C.S.L. B 135 196.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

5. Le siège social de la société est établi au 42, rue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont toutes signé l'original du présent acte, avec nous, le notaire instrumentant.

Signé: M. Francq et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51178. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154486/240.

(100178368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

**Anima Management Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Etruria Fund Management Company S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.170.

L'an deux mil dix, le trois novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " Etruria Fund Management Company S.A.", avec siège social à L1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 449 du 18 août 1997, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 16 juin 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.170.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter SASSE, employé privé, demeurant à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation to: "A public limited company has been formed under Luxembourg law. Its name shall be ANIMA MANAGEMENT COMPANY S.A. (the "Company")"

2. Amendment of the 5th paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation to: "The object includes management services and disclosure of financial information for its own needs and for those of its undertaking for collective investment under its management"

3. Amendment of the 1st paragraph of Article 12 of the Articles of Incorporation to: "The Board of Directors will delegate the day-to-day management of the Company to duly appointed day-to-day managers and it may in any case delegate powers to a steering committee composed of members or non-members, selected internally, and one or more administrators, authorised directors or other officers."

4. Recognition of the change of governing language from French to English, including the translation of the Articles of Incorporation.

5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société en ANIMA MANAGEMENT COMPANY S.A. et en conséquence de modifier l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination: ANIMA MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société»). "

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 3 et en conséquence de modifier l'article trois des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (§ 5)**. L'objet comprend les services de gestion et de diffusion d'informations financières tant pour ses propres besoins que pour des organismes de placement collectif sous sa gestion.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. (§ 1^{er})**. Le conseil d'administration déléguera la gestion journalière de la Société à des gestionnaires journaliers dûment mandatés et il peut en tout cas déléguer des pouvoirs à un comité directeur formé ou non de membres choisis dans son sein et à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir ou autres agents.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'intégrer une version anglaise dans les statuts de la Société. La version anglaise des statuts aura la teneur suivante:

“Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. A public limited company has been formed under Luxembourg law. Its name shall be ANIMA MANAGEMENT COMPANY S.A. (the “Company”)

Art. 2. The registered office is located in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors shall have the right to establish offices, administrative offices, branches and subsidiaries where it deems appropriate, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. If extraordinary political or military events that could interfere with normal activities at the registered office or with the ease of communication between such office or between such office and abroad are likely to occur or are imminent, the Board of Directors may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of Luxembourg. Such declaration of transfer of registered office shall be notified to third parties by one of the executive bodies of the Company authorised to undertake the day-to-day management of the Company.

Art. 3. The exclusive purpose of the Company is to create, run, promote, market, administer, manage and provide advice to one or more undertakings for collective investment governed by Luxembourg law, which may be organised into multiple subfunds. The Company shall also issue certificates or confirmations representing or documenting the securities in such undertakings for collective investment. The management of its own assets will only be on an ancillary basis.

It may carry out any transactions directly or indirectly relating to this objective, while remaining within the limits laid down by Section 13 of the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.

The administration of undertakings for collective investment includes but is not restricted to the functions of transfer, registration and marketing, as well as all services related to the issue, redemption, conversion, registration and entry in the registers of units and shares of UCIs, the activities of financial documentation, accounting, valuation and reporting, as well as all other services and obligations in relation to its object;

The object includes management services and disclosure of financial information for its own needs and for those of its undertaking for collective investment under its management.

Within the framework of these activities, the Company may acquire real estate and securities of all types by way of contribution, subscription, option, purchase or in any other way, and dispose of them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

In general, the Company may take any control and monitoring measures and carry out any real estate, securities and financial transactions that it deems relevant to the accomplishment and development of its object.

Art. 4. The Company is created for an unlimited duration, commencing from the date of this document.

Capital

Art. 5. The share capital is set at one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-), represented by five thousand (5,000) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid in.

The shares may be issued, at the request of the shareholder, in the form of certificates representing one or more shares. If a certificate is destroyed, damaged or defaced, or is determined to have been lost or stolen, a new certificate representing the same shares will be issued in accordance with applicable law and upon the request of the shareholder under the condition that either the old certificate is presented or (if it is determined to have been lost, stolen or destroyed) under the condition that evidence and indemnification are respected and that the payment of various Company expenses in connection with such an application is ensured, as the Board deems appropriate.

For the purpose of this paragraph, the following portfolios shall be deemed to be the portfolios of the Management Company:

i) the fonds communs de placement managed by that Company, including portfolios for which it has delegated the management function but excluding portfolios that it is managing under delegation;

ii) investment companies for which that Company is the designated Management Company;

iii) the other UCIs managed by the Management Company including portfolios for which it has delegated the management function but excluding portfolios that it is managing under delegation. Irrespective of the amount of these requirements, the own funds of the Management Company shall never be less than the amount prescribed in Annex IV of Directive 93/6/EEC.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced in one or more steps by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation. The execution of any such capital increase may be entrusted by the General Meeting to the Board of Directors in accordance with the provisions of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

If there is a capital increase, the shares to be subscribed in cash shall be offered first to owners who hold shares at the issue date in proportion to the number of shares owned by each of them; the right of preference shall be exercised within the time limit and under the conditions established by the General Meeting, within the limits provided for by law.

Administration - Monitoring

Art. 7. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. The Company's operations shall be supervised by an independent, external auditor. The Directors and the auditor shall be appointed by the General Meeting of Shareholders, which shall determine their number and term of office, and which may revoke their appointments at any time. They shall be eligible for reelection. The appointments of the Directors may be revoked at any time. The appointment of the auditors may be revoked in cases of serious misconduct as provided for by Art. 256 of the Law of 1915. The mandates may not, except through reelection, exceed a period of three years. They end immediately after the Ordinary General Meeting of the year they expire. If a directorship is vacant, a temporary replacement may be named, observing the legal requirements in force; the General Meeting shall then elect a permanent Director at its first meeting after the provisional appointment.

Any Director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company has a contract or does business shall not, as a result of association with such other company, firm or other entity, be prevented from deliberating, voting and acting upon any matters with respect to such contracts or business, unless it is a conflict of interest prohibited by law.

If a Director or officer of the Company has a conflicting personal interest in any transaction of the Company, he shall inform the Board and will not deliberate and will not vote on any such transaction, and such transaction, and the conflicting interest that a Director or officer has will be brought to the attention of the next General Meeting.

Art. 8. The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. It may elect one or more vice-Chairmen. In the absence of the Chairman or a vice-Chairman, the Director designated for that purpose by the Chairman shall replace him.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors shall be convened by the Chairman or of one vice-Chairman or two Directors.

The meetings shall be held at the location, date and time designated in the convocation.

The Board of Directors may only deliberate validly if the majority of its members participate in the deliberation by voting in person or by proxy.

The proxy may only be given to another Director. A member may represent only one other member.

Board resolutions are taken by a simple majority of the members present or represented. In the event of an equality of votes, the Chairman of the Board of Directors or his proxy shall cast the decisive vote.

A written resolution signed by all of the Directors shall have the same validity and force as a resolution passed at a duly convened and held meeting of the Board of Directors. A similar resolution could result from several documents having the same form, each signed by one or more Directors.

Art. 10. Proceedings of the Board are recorded in the minutes and signed by two Directors.

The copies or extracts shall be signed by a Director.

Art. 11. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting are in the competence of the Board.

The Board of Directors is, in particular, competent to implement the Management Regulations of one or more undertakings for collective investment under Luxembourg law.

Art. 12. The Board of Directors will delegate the day-to-day management of the Company to duly appointed day-to-day managers and it may in any case delegate powers to a steering committee composed of members or nonmembers, selected internally, and one or more administrators, authorised directors or other officers.

The Board sets the conditions for the exercise of these powers by the signatories it authorises, as well as the special remuneration associated with such delegation. When the delegation is composed of a Director, the prior authorisation of the General Meeting is required.

The Board may also confer special powers on one or more representatives of its choice, whether Directors or not.

Art. 13. The Company is legally bound only by the joint signature of two directors. Furthermore, it is legally bound to third parties by the signature of any managers or authorised agents, within the limit of such powers delegated to them by the Board of Directors.

Art. 14. The General Meeting may grant to the Directors and the auditor fixed or proportional fees and attendance fees to be accounted for in general expenses.

General meetings

Art. 15. The Annual General Meeting will meet, by right, in the municipality of the registered office, on the third Thursday of March at 10.00 a.m. If that day is a holiday, the meeting will be held on the next following business day at the same time.

All other General Meetings shall be held either at the registered office or at any other location specified in the convocation issued by the Board of Directors.

General Meetings are chaired by the Chairman or a vice-Chairman, or in their absence, by a Director appointed by the Chairman. The agenda of the General Meetings shall be adopted by the Board. The agenda will be indicated in the convocations.

Except as provided for under Article 17 below, the General Meetings shall take decisions by majority vote of the shareholders present or represented. Each share is entitled to one vote unless provided for otherwise by law.

Art. 16. The General Meeting shall have the broadest powers to carry out or ratify acts in the interest of the Company.

Art. 17. The General Meeting may, upon proposal from the Board of Directors, amend any provisions of the Articles of Incorporation.

General Meetings deliberating on the amendment of the Articles of Incorporation are held regularly and deliberate validly only if they are composed of a number of shareholders or special shareholder representatives representing at least half the share capital and if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Incorporation and if the text of those amendments are related to the object or form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a new meeting may be convened by the Board of Directors, under the same statutory forms; such convocation shall contain the date and results of the previous meeting.

The second meeting shall deliberate validly regardless of the share of capital represented.

In both meetings, at least two thirds of the shareholders present or represented must vote for a resolution for it to be adopted.

Art. 18. For all cases not governed by these Articles of Incorporation, General Meetings shall be governed by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 19. General Meetings may meet and make valid decisions, even without prior notice, whenever all the shareholders are present or represented and agree to deliberate on the items on the agenda.

Art. 20. At any time the General Meeting, acting in accordance under the terms of Article 17 above for amendments to the Articles of Incorporation, may dissolve the Company upon the proposal of the Board of Directors.

In case of dissolution, the General Meeting regulates the method of liquidation and appoints one or more liquidators, whose mission is to dispose of all securities and real estate assets of the Company and terminate the liabilities. The net liquidation proceeds after the termination of liabilities will be divided equally among all shares.

Financial year and Financial statements

Art. 21. The Company's financial year shall begin on 1 January and end on 31 December of the same year.

Art. 22. At the close of each financial year, the Board of Directors shall prepare the annual financial statements. Any necessary depreciation will be recorded.

Art. 23. The balance sheet surplus, net of overhead, operating expenses and amortisation will constitute the net profit of the Company.

On the net profits calculated in this way, 5% will be allocated to the formation of a legal reserve; this deduction shall cease to be compulsory when the reserve fund has reached one tenth of the capital. The allocation of the remaining profit will be determined annually by the Annual General Meeting on the proposal of the Board of Directors.

This allocation may include the distribution of dividends, the creation or increase of reserve funds and provisions and retained earnings. The Board of Directors may, while complying with legal regulations, make distributions of interim dividends.

Art. 24. The Annual General Meeting hears the management report of the Directors and the auditor's report, and discusses the balance sheet.

After the adoption of the annual financial statements, the General Meeting decides by special vote on the discharge of the Directors and the auditor. This discharge is valid only if the annual financial statements contain no omission or false information concealing the actual situation of the Company, and that acts performed outside of the Articles of Incorporation have been specifically indicated in the convocation.

General provision

Art. 25. For any matters not covered by these Articles of Incorporation, the parties will refer to the provisions of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, and the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment."

Sur demande de la même assemblée et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, D.HOFFMANN, P.SASSE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49858. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154555/246.

(100178523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.093.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), under number B103.123,

represented by Me Sophie LIBERATORE, avocat, professionally residing in Luxembourg, as duly empowered attorney by virtue of a proxy.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

That ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prenamed, is the sole partner of ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), under number B80.093, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing at the time of incorporation in Mersch, on 8 December 2000, published in the Mémorial C number 652 on 20 August 2001 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg at the date of the deed, on 2 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 910, on 9 May 2006.

After this had been set forth, the above named partner, representing the entire subscribed share capital of the Company, has decided to take the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to amend and fully restate the articles of association of the Company as follows:

Art. 1. There is hereby established a unipersonal limited liability company (hereafter the «Company») subject to the applicable law and specifically the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, (the «1915 Law»), as well as these articles of incorporation.

Art. 2. The Company takes the denomination of ATC Secretarial Services (Luxembourg), S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is the provision of administrative and corporate services to other legal entities in whatever form. The Company may serve as director, manager, a member of the supervisory board or member of the management board of other legal entities.

The Company may provide services of fiduciary agent or nominee to third parties.

The Company may hold, acquire or transfer interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, by purchase, subscription, sale or in any other manner.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg city. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is established for an indefinite duration. It starts on the day of its incorporation.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred EURO (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 7. The transfer of shares must be recorded in a notarial deed or a deed under private seal.

It may only be opposed to the Company or to third parties after notice be given to the Company or acceptance by the Company pursuant to the provisions of article 1690 of the civil code.

Art. 8. The Company is not dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, parties entitled, or heirs of a partner may not, for whatever motive, affix seals on the goods and documents of the Company.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, who do not need to be partners, appointed and revoked by the single partner or, as the case may be, the partners, who fix the term of his or their mandate. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) is (are) revocable ad nutum.

If several managers are appointed, the managers form a board of managers.

Each manager may convene the board of managers by written notice given 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent given by each manager in writing, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax. No particular notice shall be required for meetings of the board of managers held at such time and place previously determined by a resolution adopted by the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. Under the same conditions a meeting may also be held by conference call or by other similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. The managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The manager or the board of managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate object.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented.

The minutes of the meetings of the board of managers, as well as the copies or extracts of the minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers.

Circular resolutions may also be validly taken by the board of managers, provided that all the managers have agreed to adopt such circular resolution by, apposing their signature at the end of the text of the circular resolution or on one or several identical separate documents.

The manager or the board of managers may confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers. The manager or the board of managers may further constitute committees to which specific powers may be delegated like for example administrative powers or powers in respect of the performance of the corporate mandates of the Company. In such case the manager or the board of managers will fix the rules governing the decision taking of the committees. At least one member of the committees must at any time be a manager of the Company.

The Company will be bound by (i) the signature of the sole manager, (ii) the joint signature of any two managers (in case of a board of managers), (iii) the signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or (iv) in respect of any matters delegated to a committee, the joint signature of any manager, being a member of the committee, and the signature of a second member of the committee who need not be manager of the Company.

Art. 11. The sole partner shall exercise the powers assigned to the meeting of partners. The decisions of the sole partner taken within the scope of this article 11 will be recorded in minutes or laid down by writing.

In the same fashion, the contracts entered into between the sole partner and the Company represented by it, will be recorded in minutes or laid down by writing. Such provision is not applicable to current transactions concluded under normal conditions.

Art. 12. The manager(s) does (do) not contract, due to his (their) function, any personal obligation regarding the undertakings properly entered into by him (them) on behalf of the Company.

Art. 13. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 14. Each year on the 31st December the accounts will be closed and the management will draw an inventory indicating the assets and liabilities of the Company.

Art. 15. The partner or the partners may take communication of the inventory and of the accounts at the registered office of the Company.

Art. 16. The positive balance of the accounts, after deduction of the charges, amortisation and depreciation, deemed to be necessary or useful by the manager or, as the case may be, by the board of managers, constitutes the net profits of the Company.

After allocation to a legal reserve, the net profits shall be at the free disposal of the meeting of partners.

Art. 17. At the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the sole partner or, as the case may be, by the board of partners who fix his or their powers and remuneration.

Art. 18. Liability of managers, indemnification

18.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

18.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 18.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

18.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

18.3.1 Against any liability to the Company or its partners by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

18.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

18.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

18.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

18.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L' an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B103.123,

représentée par Me Sophie LIBERATORE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme mandataire valablement autorisé en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d' acter:

Que ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prénommée, est le seul associé de ATC Secretarial (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis à L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B80.093, constituée par acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch au moment de la constitution, le 8 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 652 le 20 août 2001. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg lors de la tenue de l'acte, en date du 2 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 910, le 9 mai 2006. (la «Société»).

Cette déclaration faite, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, a décidé de prendre la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier et d'opérer la refonte complète des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ATC Secretarial Services (Luxembourg), S.à r.l..

Art. 3. La Société a pour objet la fourniture de services administratifs et sociaux à d'autres entités juridiques sous quelle que forme que ce soit. La Société pourra assumer les fonctions d'administrateur, gérant, membre du conseil de surveillance ou membre du directoire pour d'autres entités juridiques.

La Société pourra fournir des services d'agent fiduciaire ou de nommée à des tiers.

La Société peut détenir, acquérir ou transférer des participations, de toute forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, par achat, souscription, cession ou de toute autre manière.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou toute autre forme d'assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg ville. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du ou des gérant(s).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat. En l'absence d'indication concernant la durée de leur mandat, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance.

Chaque gérant peut convoquer le conseil de gérance par convocation écrite donnée 24 heures à l'avance à la date convenue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant l'accord par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. Aux mêmes conditions, une réunion peut également se tenir par conférence téléphonique ou uniquement par d'autres moyens de communications similaires. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants, sans limitation du nombre de procurations qu'il peut accepter.

Le gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que les copies ou extraits des procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autrement, devront être signés par deux gérants.

Le conseil de gérance pourra également prendre des résolutions circulaires, à condition que tous les gérants aient décidé d'approuver une telle résolution circulaire en apposant leur signature à la fin du texte de la résolution circulaire sur un ou plusieurs documents séparés identiques.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer tous ses pouvoirs et accorder des mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être gérant et peut constituer des comités auxquels des pouvoirs spéciaux peuvent être délégués, par exemple les pouvoirs administratifs ou les pouvoirs relatifs à l'exécution des mandats de gestion exercés par la Société dans d'autres entreprises. Dans ce cas, le gérant ou le conseil de gérance fixera les règles gouvernant le processus décisionnel des comités.

Un membre de ces comités, au moins, doit en tout temps, être un gérant de la Société.

La Société sera engagée par (i) la signature du gérant unique, (ii) la signature conjointe de deux gérants (en cas de pluralité de gérants) (iii) la signature de toute personne ou toutes les personnes à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été déléguée(s) par le gérant unique ou le conseil de gérance ou (iv) concernant toute affaire déléguée à un comité, la signature conjointe de tout gérant, étant membre du comité, et d'un second membre du comité qui ne doit pas nécessairement être gérant de la Société.

Art. 11. L'associé unique exercera les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à cet article II seront inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par ce dernier seront inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de sa ou leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société.

Art. 13. L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire reprenant les actifs et les passifs de la Société.

Art. 15. L'associé ou les associés pourront prendre connaissance de l'inventaire et des comptes sociaux au siège social de la Société.

Art. 16. L'excédent comptable, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values, jugés nécessaires ou utiles par le gérant unique ou, selon le cas, par le conseil de gérance, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou de l'assemblée des associés.

Art. 17. En cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

18.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

18.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 18.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

18.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

18.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

18.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

18.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

18.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera sécable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

18.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la Loi de 1915 s'appliquent.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LIBERATORE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48203. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155282/299.

(100179226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Aquaex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.877.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166758/9.

(100193559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Ithaque Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 68.076.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ITHAQUE HOLDING S.A.», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68.076, issue d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 1^{er} avril 1999 et dont les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital en euro en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 245 du 4 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Dissolution anticipée de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: «EUROTIME S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 56 177).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: EAC/2010/14902. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010161544/66.

(100186825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Fontaine Blanc Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.930.

Par la présente, la soussignée Banque Havilland S.A., Société Anonyme ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénonce avec effet au 31 décembre 2010, le siège social de la société anonyme Fontaine Blanc Holding S.A., ayant son siège social 35a, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010162651/12.

(100187984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.829.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Gerardus Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.

- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Alain STEICHEN, gérant,
- Nicole GÖTZ, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicole Götz
Gérant

Référence de publication: 2010162883/20.

(100187956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Orga, Orgatext et Orgapaies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 16.317.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166701/10.

(100190903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 154.711.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société que, lors de la résolution du 30 novembre 2010:

- Monsieur Guillaume DARBON, né le 7 juillet 1973 à Neuilly, France, résidant au 18, Rue de Lisbonne, 75008 Paris, France, est nommé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2010 pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- Monsieur Phil LOUGHLIN, né le 10 septembre 1967 dans le Missouri, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 111 Huntington Avenue, MA 02199 Boston, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2010 pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- Madame Jennifer HILL, née le 13 septembre 1965 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant à la Royal Bank of Scotland Plc, 280 Bishopsgate, EC2M 4RB London, Royaume-Uni, est nommée en tant que Gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2010 pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- Monsieur Ron KALIF A, né le 4 avril 1961 à Bombay, Inde, résidant au WorldPay, 55 Mansell Street, El 8AN Londres, Royaume-Uni est nommé en tant que Président Directeur Général à la Gestion Journalière de la Société avec effet au 30 novembre 2010 pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- Monsieur Stephen HART, né le 4 avril 1961 à Ayr, Ecosse, résidant au 111 Huntington Avenue, MA 02199 Boston, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en tant que Directeur Financier à la Gestion Journalière de la Société avec effet au 30 novembre 2010 pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- Madame Ailbhe JENNINGS est requalifiée en tant que Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2010 pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- Madame Ruth SPRINGHAM est requalifiée en tant que Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2010 pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Par conséquent, à compter du 30 novembre 2010, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Maike KIESELBACH,
- Mr Mitchell DESMOND,
- Mme Ailbhe JENNINGS,
- Mr. Phil LOUGHLIN,
- Mme Ruth SPRINGHAM et

- Mr. Guillaume DARBON.

Gérant de Catégorie B:

- Mme Jennifer HILL.

Président directeur général:

- Mr. Ron KALIFA

Directeur financier:

- Mr. Stephen HART

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie-Anne BASTIAN

Un mandataire

Référence de publication: 2010162197/45.

(100186834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Artres, Société Anonyme.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 111.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166764/9.

(100193319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Penning Voyages SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 27, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 72.366.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166703/10.

(100191002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

W2007 Parallel Lalka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.530,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.955.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.

- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

- la démission de Gerardus Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.

- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hابلot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant,

- Maxime NINO, gérant,

- Michael FURTH, gérant,

- Fabrice HABLLOT, gérant,

- Véronique MENARD, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010162888/27.

(100187965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pro Immobilia s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 6, Henerecht.

R.C.S. Luxembourg B 94.227.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166704/10.

(100191017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Refina International S.A., société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Refina International Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 12.786.

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REFINA INTERNATIONAL HOLDING S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 12.786), ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte notarié en date du 20 février 1975, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 66 du 9 avril 1975, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2005, publié au Mémorial numéro 651 du 5 juillet 2005.

L'Assemblée est présidée par Madame Christelle HERMANTDOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie ALBANTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les NEUF MILLE CINQ CENTS (9.500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2) Modification de la première phrase de l'article premier des statuts de la société comme suit:

" **Art. 1^{er}. § 1.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial».

3) Suppression du texte actuel de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- 4) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 3 des statuts: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:
- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
 - b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.
- 5) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

- 6) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

- 7) Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

- 8) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Première phrase.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article trois des statuts; ce paragraphe aura la teneur suivante:

«La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE C. COULON-RACOT, V. ALBANTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48178. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154782/177.

(100178429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Kar-Tess Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 18.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAR-TESS HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010167596/14.

(100193595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Prognos-Impuls-Activa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 20.072.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166705/10.

(100190909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Roma-Bau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6, rue Beiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.140.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166706/10.

(100191011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Royal-Peintures de Façades Weyrich Georg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 36.097.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166707/10.

(100190979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Romabau Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 127, route Beiler.
R.C.S. Luxembourg B 112.639.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166708/10.

(100191052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Leventis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 11.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVENTIS HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010167602/14.

(100193608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Roseflore, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7222 Walferdange, 10, rue de Dommeldange.
R.C.S. Luxembourg B 22.359.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166709/10.

(100190911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

RSi Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 31.
R.C.S. Luxembourg B 147.059.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166710/10.

(100191077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Rucken-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuergerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.743.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166711/10.

(100191031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Climre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 53.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166822/9.

(100194126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Société d'exploitation hôtel-restaurant BRAAS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 1, An Haesbich.
R.C.S. Luxembourg B 96.359.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166712/10.

(100191022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Rimosa S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Rimosa Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.418.

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "RIMOSA HOLDING S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.418, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 569 du 9 août 2000. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra KAISER, Corporate Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie HABAY, Senior Corporate Administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participations financières pleinement imposable (SOPARFI), avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

3. Changement de la dénomination de la Société en "RIMOSA S.A."

4. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

5. Nomination de M. Marco RIES en remplacement de SG Services S. à r. l. avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2010.

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participations financières pleinement imposable (SOPARFI), avec effet au jour de l'acte;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

- de changer la dénomination de la Société en " RIMOSA S.A.";

- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RIMOSA S.A.", (ci-après dénommée la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quinzième jour du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2010, Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en remplacement du commissaire aux comptes actuel SG SERVICES S.à r.l., démissionnaire.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Fanny MEUNIER, Nathalie HABAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2010. Relation GRE/2010/3187. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010154786/239.

(100178323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

SAN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 21, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.615.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166713/10.

(100191073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Sonja Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.065.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166714/10.

(100190977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

SUNDAL International Computing Systems s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.010.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166715/10.

(100190920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

MHS Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MHS HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010167615/14.

(100193593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Compagnie de Commerce et d'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 66.868.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUPONT Philippe
Administrateur

Référence de publication: 2010166805/11.

(100194084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Olan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.985.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company "OLAN FINANCE S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" established under Luxembourg law, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg on October 5th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 366 of February 18th, 2006, filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B 111.985

The meeting was presided by Mrs. Kinga POSCHINGER, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Philippe STANKO, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Valery BEUKEN, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The quorum required by the Luxembourg company law of August 10th, 1915 being reached, the shareholders' meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

This having been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded pursuant to its agenda.

The agenda of the Extraordinary General Meeting of shareholders is the following:

- 1.- Decision to have the Company dissolved
- 2.- Decision to proceed with the company's liquidation
- 3.- Discharge the Board of Directors and of the auditor for the period from January 1st, 2009 till the date of the present meeting
- 4.- Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of their powers
- 5.- Miscellaneous

Having taken knowledge of the agenda, the General Meeting adopts the following resolutions by a unanimous vote of the shareholders present or represented.

First resolution

The General Meeting resolves that the Company be, and hereby is, dissolved and put into liquidation, with immediate effect, in accordance the Luxembourg company law on the commercial companies.

Second resolution

The General Meeting grants full discharge to the members of the Board of Directors and of the auditor for the period from January 1st, 2009 till the date of the present meeting.

Third resolution

The General Meeting resolves further that:

(i) MERLIS S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (RCS Luxembourg N° B.111.320), be, and hereby is, appointed as liquidator of the Company;

(ii) the Company's liquidator be, and hereby is, granted full powers, to the largest extent permitted under applicable Luxembourg law, to act in all circumstances on behalf of the Company in liquidation and do whatever is necessary to complete and orderly liquidation of the Company pursuant to Art. 144 to 151 of the Luxembourg Company Law of 10 August 1915 as amended;

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français.

L'an deux mil dix, le seize novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OLAN FINANCE S.à r.L.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 5 octobre 2005 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 366 du 18 février 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 111.985.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Kinga POSCHINGER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Monsieur Philippe STANKO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Valeery BEUKEN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste de présence demeurera jointe à l'original du présent acte et sera enregistrée avec celui-ci.

II. Le quorum requis par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 étant atteint, l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Après que ce qui précède ait été établi par le Président et constaté par les participants à l'assemblée, l'assemblée a procédé selon l'ordre du jour repris ci-avant.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est le suivant:

- 1.- Décision de dissoudre la Société en liquidation
- 2.- Décision de procéder à la liquidation de la Société
- 3.- Décharge accordée au Conseil d'administration et au commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à cette assemblée.
- 4.- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- 5.- Divers

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes à l'unanimité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accorde pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'administration et au commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à cette assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide en outre:

(i) de nommer, MERLIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 412F, rue route d'Esch (RCS Luxembourg B 111.320), comme liquidateur de la Société;

(ii) de conférer au liquidateur de la Société les pouvoirs les plus étendus, en conformité avec la loi luxembourgeoise applicable, pour agir en toutes circonstances au nom de la Société en liquidation, et faire le nécessaire pour réaliser une liquidation ordonnée de la Société conformément aux dispositions des articles 144 à 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. POSCHINGER, P. STANKO, V. BEUKEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52570. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161659/118.

(100186827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Transport Discount Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.877.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166716/10.

(100191106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Transport Discount Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.877.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166717/10.

(100191107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Amilaios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.204.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMILAIOS S.A., avec siège social à Vaduz, Liechtenstein, constituée à Vaduz, le 4 juin 1980, inscrite au Grundbuch-und Öffentlichkeitsregisteramt de Liechtenstein sous le numéro FL-0001.074.504-0.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève DEPIESSE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Donald VENKATAPEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la décision de transfert du siège social de la société vers le Luxembourg pour y fixer son nouveau siège;

2. Adoption d'un objet social de société de participation financière pleinement imposable sans exclure les opérations immobilières.

3. Refonte des statuts pour les mettre en accord avec ce qui précède et avec la loi sur les sociétés commerciales luxembourgeoises;

4. Fixation du capital social à l'équivalent en EURO de cinquante mille Francs Suisses (CHS 50.000,-) qui sera représenté par des actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5. Nomination de trois administrateurs.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes.

7. Fixation du siège social.

IV.- Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

a) Un certificat de "good standing" attestant que la Société a été constituée légalement à Liechtenstein et que la Société n'est pas en procédure de liquidation.

b) Une copie légalisée par un notaire à Vaduz de la résolution prise par les actionnaires de la Société le 12 novembre 2010 et adoptée en conformité avec les lois du Liechtenstein, décidant de transférer le siège social au Luxembourg.

Les documents susmentionnés après avoir été paraphés "ne varietur" par les personnes désignées ci-dessus et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer sans discontinuité le siège social de la Société de Vaduz, Liechtenstein à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, Grand-Duché de Luxembourg et par conséquent réitère et ratifie, dans la mesure nécessaire, les résolutions des actionnaires de la Société du 12 novembre 2010 décidant notamment de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée déclare que dorénavant la Société est régie par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion de toute autre loi. L'assemblée décide en plus d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée décide que le capital social sera fixé à TRENTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 37.000,-), représentant l'équivalent de CINQUANTE MILLE FRANCS SUISSES (CHF 50.000,-), représenté par TROIS CENT SOIXANTEDIX (370) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont attribuées à l'actionnaire Prince Aryn Aga KHAN, demeurant à CH-1292 Chambéry, 276, route de Lausanne.

Rapport du réviseur d'entreprises

Il résulte d'un rapport établi en date du 23 novembre 2010, par BDO Audit, ayant son siège à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, que la valeur nette de la Société, est au moins égale au montant de son capital social. Un exemplaire de ce rapport demeurera annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie des apports autres qu'en numéraire.»

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts sans interruption de la personnalité juridique qui prennent dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AMILAIOS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 37.000,-), représenté par TROIS CENT SOIXANTE-DIX (370) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

- 1) Le premier exercice social commencera à Luxembourg le 23 novembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a.- Monsieur Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- b.- Monsieur Donald VENKATAPEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- c.- Madame Patricia LAMOULINE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Henri van Schingen, demeurant à 176A rue de Beuraing, B-6920 Wellin, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, D. VENKATAPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53767. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162923/185.

(100188769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Transports Olivier Folie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.561.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166718/10.

(100191045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Rondo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 29.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RONDO HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINTEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010167650/14.

(100193624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Technocomp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.011.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166719/10.

(100190922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Chem-Dry Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, Z.A.C. Zaemer, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 42.193.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010167287/15.

(100192842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

VIP Home Car Wash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6212 Consdorf, 73, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 147.457.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166720/10.

(100191112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

World Bright Films WBF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 73.050.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166721/10.

(100191004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

digital motions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 7, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.001.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010166724/10.

(100193712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

mmmchocolat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 25-27, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166728/10.

(100193565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Tinola Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TINOLA HOLDING S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010167675/14.

(100193631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Aceto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 98.727.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166740/10.

(100193429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Adventis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.093.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166742/10.

(100193252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Afidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.426.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166743/10.

(100193568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Architectures Nouvelles et Cuisines, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.023.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 17/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010166761/10.

(100194004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

AMEVA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.832.

Die Bilanz für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Dezember 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010167709/14.

(100194489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Brookfield (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 128.368.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166776/10.

(100194139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 128.583.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166778/10.

(100194181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Belim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 38.909.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.12.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2010166784/12.

(100193706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Breger Immobilière S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 39, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg E 3.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2010166794/12.

(100193777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Chandler Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 157.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166819/10.

(100193538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Cartonnerie de Lintgen, Anciens Etablissements Jean FABER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7452 Lintgen, 26, rue Kasselt.

R.C.S. Luxembourg B 10.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

27 rue de Kasselt
L-7505 Lintgen
Robert FABER
Le gérant

Référence de publication: 2010166799/13.

(100194022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Centower Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.280.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fatia GHERIBI
Mandataire

Référence de publication: 2010166801/12.

(100194015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Credit Suisse Calmar Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2010166808/12.

(100194078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Cadbury Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.394.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2010166809/12.

(100193295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.
